



CIB

Conférence
Internationale
des Barreaux

**RESOLUTION CIB N°2023-12 SUR LA SITUATION DE LA JUSTICE ET DES
DROITS FONDAMENTAUX AU TCHAD**

**XXXVIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES
BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à
Liège en Belgique, pour son 37ème Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023,**

RAPPELLE les termes de sa résolution prise sur la situation de la justice et des droits de l'homme au Tchad, prise à son 36^{ème} congrès tenu à Niamey en décembre 2022 ;

PRÉOCUPÉE par le fait qu'après plus d'une année après les événements du 20 octobre 2022, la lumière n'a pas été faite pour situer les responsabilités sur les violations flagrantes des droits fondamentaux à travers des vies ôtées, des tortures et des traitements cruels, inhumains et dégradants ;

PRÉOCUPÉE aussi par des tentatives d'intimidation, de fragilisation et de division du barreau du Tchad qui ne fait qu'apporter sa pierre au respect des droits fondamentaux, de la justice et de l'Etat de droit ;

RÉAFFIRME ET EXIGE le respect des principes d'indépendance de la justice et d'indépendance du barreau dans un Etat de droit ;

INSISTE sur le respect par les autorités tchadiennes des principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés par les états membres des Nations-Unies à La Havane en 1990 et des engagements pris par les Etats membres de la Francophonie dans la Déclaration de Bamako en 2000 ;

RÉAFFIRME sa totale solidarité ainsi que son soutien au barreau du Tchad pour son œuvre en faveur des droits fondamentaux, de la justice et de l'Etat de droit au Tchad ;

APPELLE les barreaux membres de la CIB, les partenaires de la CIB et les autres acteurs internationaux à se mobiliser en faveur du respect de l'Etat de droit, des droits fondamentaux ainsi que de l'indépendance de la justice et du barreau au Tchad.